

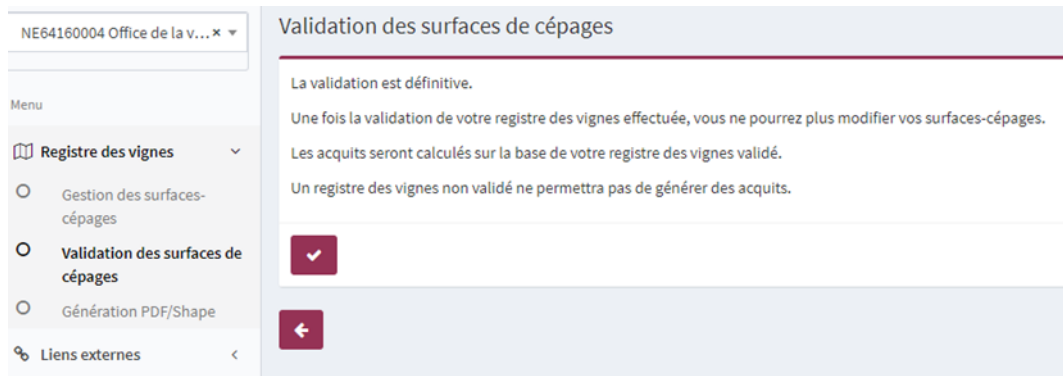
FICHE 5 – Reprise de parcelle viticole

Situation

Vous reprenez une parcelle (ou une partie de parcelle) d'un autre exploitant.

Étapes à suivre

1. Remplissez le formulaire « Reprise de parcelles viticoles »
(si reprise d'une partie de la parcelle uniquement, merci de contacter la Station viticole)
2. Attendez la confirmation du transfert par la Station viticole sur votre Registre des vignes
3. Après transfert, vérifiez vos surfaces-cépages dans VV20
4. Ouvrez le module **Validation des surfaces-cépages** sous Registre des vignes
5. Validez votre registre des vignes



Important

- ✗ Ne pas créer la surface-cépage avant le transfert officiel par la Station viticole
- ✓ Adapter la géo-donnée uniquement après réception si besoin

À retenir

- ✓ La validation est obligatoire même sans modification